

220300
2505

/NPI

9902122

3 J TECHNOLOGIES
Société à Responsabilité Limitée au capital de F. 51 000
Siège Social : 30 RUE GARIBOLDI 31700 BEAUZELLE
TOULOUSE B 425 022 282

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 5 JANVIER 2000**

L'an 2000,

Le 5 janvier,

A 11 heures,

Les associés de 3 J TECHNOLOGIES, société à responsabilité limitée au capital de 51 000 F, divisé en 510 parts de 100 F chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 30 RUE GARIBOLDI 31700 BEAUZELLE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Jean-Luc PUJOL possédant 170 parts.

Monsieur Jean BARBARESCO possédant 170 parts.

Monsieur Jean-Jacques DONDELLI possédant 170 parts.

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc PUJOL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission du gérant,
- Nomination d'un gérant,

JB JLD

JLP

- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Jean-Luc PUJOL expose aux associés que pour des raisons personnelles, il ne peut plus exercer désormais les fonctions de gérant de la Société. Il présente donc sa démission à la collectivité des associés et leur demande de nommer un nouveau gérant.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur Jean-Luc PUJOL de démissionner de ses fonctions de gérant et le remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de gérant associé Jean-Jacques DONDELLI, demeurant 38 RUE D'ANJOU 31170 TOURNEFEUILLE, pour une durée non limitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Jean-Jacques DONDELLI déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TB JLD
JLP

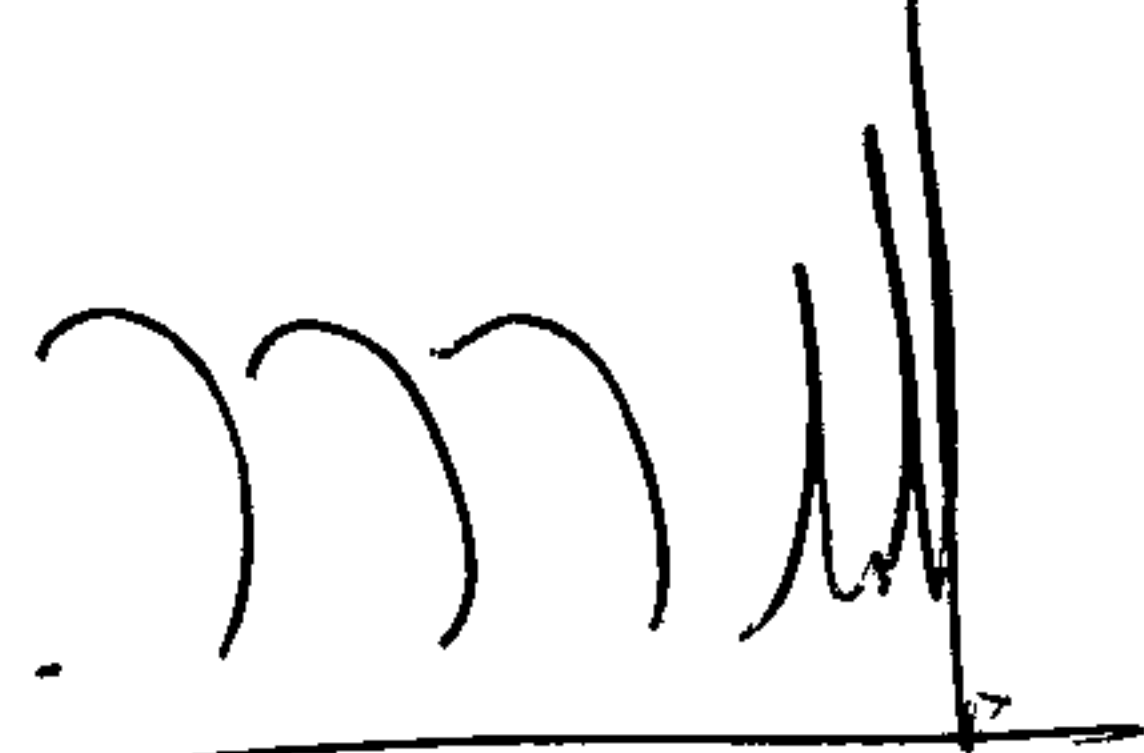
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

JB BARBART  85)  JCP 